Cal
FRC
7005

Af. MAW 14278

PRÉCIS

RAISONNÉ

DES

ÉTATS-GÉNÉRAUX.

1790.

NEWBERRY LIBRARY CHICAGO
THE NEWBERRY

FRANÇAIS ! mes compatriotes, j'oſe réclamer votre indulgence & votre attention en faveur du motif qui m'a décidé à écrire, & de l'importance des objets que je vais traiter. Je ne chercherai pas à vous ſéduire par les charmes du ſtyle, ni à vous éblouir par le coloris des tableaux ; aſſez d'autres en ont abuſé, pour vous jetter dans l'erreur : je parlerai avec franchiſe, parce que mes intentions ſont pures, & que c'eſt le ſeul langage qui convienne à la vérité. Je déſire votre confiance ; mais avant tout je veux mériter votre eſtime.

De grands abus dans toutes les parties de l'adminiſtration ſemblaient ne pouvoir être réparés que par les Etats généraux : leur fonction auguſte était de régénérer la France ; & par eux elle eſt ſur le bord de l'abîme : ſans un prompt ſecours, ſa ruine eſt inévitable : nous n'avons plus ni Roi, ni loi, ni police, ni tréſor public : hâtons-nous d'examiner la cauſe de nos maux, & d'y chercher un remede ſalutaire.

Les Etats généraux furent preſque toujours orageux : provoqué par le déſordre des finances, ils eurent toujours la tâche pénible de concilier des beſoins urgents, & l'inquiétude des créanciers de l'Etat, avec la miſere des peuples : d'ailleurs le long intervalle qu'il y a eu entre chaque tenue d'Etats généraux, n'a pas permis à la nation de contracter l'habitude ſi utile de ſe concerter avec ſon Roi pour le bonheur commun : au lieu

de cette unité d'intérêts, fruit d'un accord parfait, & qui devoit être l'ame de ces assemblées, elles ne furent, pour ainsi dire, qu'un congrès entre deux puissances rivales, & qui cherchaient à empiéter l'une sur l'autre ; aussi la dissolution des Etats généraux fut-elle toujours accélérée, pour éviter de plus grands maux que ceux auxquels ils devaient remédier.

L'assemblée actuelle des représentants de la nation avait donc à redouter l'écueil contre lequel se sont brisés tous les Etats généraux précédents : mais les intentions bienfaisantes du Roi semblaient devoir l'en préserver ; & la nation pour être heureuse, n'avait qu'à le vouloir : les bons citoyens se livraient à ce doux espoir, tandis que des méchants formaient dans les ténèbres des complots destructeurs, & méditaient l'élévation de leur fortune sur les malheurs publics.

Un ministre audacieux & imprévoyant avait jetté des semences de division parmi les trois ordres de l'Etat, & dans toutes les classes de la société : des hommes pervers ont fomenté ce germe de la discorde, en ont propagé les effets, & n'ont été que trop bien secondés par l'immoralité presque générale de la nation.

Depuis longtems un orgueilleux délire, si faussement qualifié du nom de philosophie, a attaqué la morale jusques dans son essence, a répandu du doute & de l'incertitude sur tous les principes, & est parvenu à mettre l'art funeste des sophismes à la place du raisonnement : cette maladie de l'esprit s'est communiquée à l'ame ; & deux extrêmes ont été le résultat presque nécessaire d'un pareil déréglement ; l'un connu sous le nom d'égoisme, l'autre si vanté sous a déno-

mination ſi fauſſe de popularité ; le premier en iſolant les individus dans le cercle étroit d'un intérêt privé, a porté un coup mortel à la ſociété, dont il a banni la bienfaiſance & la réciprocité des ſentimetns ; le ſecond qui n'eſt qu'un compoſé d'orgueil, d'ambition & d'un fol amour de la célébrité, a recherché les grands théâtres ; & là, d'un ton vraiment empyrique, n'a rien omis pour exaler toutes les têtes par les mots pompeux de liberté & d'égalité : on eſt toujours éloquent, lorſqu'on parle aux prétentions ; auſſi la ſecte s'eſt-elle accrue au point d'envahir la premiere ; enſorte que la morale du jour n'eſt qu'un mêlange d'égoiſme, & de ce qu'on appelle ſi improprement philoſophique, philantropie, popularité, &c. &c. C'eſt dans une circonſtance ſi favorable à la perverſité des novateurs ambitieux, que leur génie mal-faiſant s'eſt attaché à diriger l'opinion publique, & à la rendre leur complice.

Lors des aſſemblées bailliagéres, des émiſſaires bien imbus de la corruption de leurs maîtres, furent envoyés dans les bailliages principaux. Les privilèges pécuniaires dont jouiſſait la nobleſſe, & l'excluſion du troiſieme ordre des grands emplois Eccléſiaſtiques civils & militaires, leur ſemblaient une heureuſe pomme de diſcorde ; ils ne s'attendaient pas à ce que, par dévouement, le clergé & la nobleſſe en fiſſent le généreux ſacrifice ; & leur renonciation à ces privilèges, prononcée avec tout le zèle du patriotiſme, reçue avec toute l'expreſſion de la ſenſibilité, allarma vivement ceux qui avaient beſoin du déſordre pour l'exécution de leurs projets ; mais l'audace des méchants eſt ſi féconde en reſſources, qu'ils eurent bientôt fait un nouveau calcul, pour répa-

rer cette défaite : à force de brigues & de cabales conduites avec autant d'art, que de perfidie ; en excitant la cupidité de plusieurs, & flattant la vanité de tous, ils surent obtenir une grande influence sur le choix des représentants de la nation.

Leur premier soin pour dominer le clergé, fut de dénigrer les Evêques, qu'ils redoutaient : il ne fallut qu'un léger accroissement à la jalousie des subalternes, pour que bientôt tous les liens de la subordination fussent rompus ; un succès aussi facile ne fut pas négligé : les Curés désiraient la restitution des dîmes, ou, tout au moins, une forte augmentation de leurs honoraires ; on le leur promit : ces bons pasteurs simples & honnêtes, mais peu versés dans la politique, ne surent pas se préserver de la séduction, & l'on en vit plusieurs donner avec la fureur du fanatisme dans toutes les erreurs de ces modernes instituteurs.

La noblesse paraissait moins susceptible de corruption : cependant le projet d'établir en France la constitution Anglaise, & la promesse de la pairie héréditaire avait séduit plusieurs gentils-hommes. (Je ne parle que de ce qui s'est passé dans les Bailliages ; car, depuis l'ouverture des Etats généraux, on sait que plusieurs membres de la noblesse se sont déshonorés, au point de trahir leur ordre, après s'être vendus aux factieux qui ont livré la France à l'anarchie.)

Les émissaires dont j'ai parlé, n'oublierent pas qu'au moyen de la double représentation attribuée au Tiers-Etat, l'objet principal de leur mission était de composer la députation de cet ordre d'une maniere favorable à leurs desseins : en con-

séquence leurs vues se dirigerent principalement sur ces hommes vils & cupides, sans principes comme sans pudeur, prêts à tout oser, parce qu'ils n'ont rien à perdre : l'embarras était, dans une assemblée aussi nombreuse, de diriger un choix que le vœu libre de leurs compatriotes eut regardé comme une insulte à la nation (*a*).

Mais quels obstacles en ce genre l'intrigue n'a-elle pas l'art de surmonter ? La partie la plus nombreuse des électeurs était de cette classe obscure qui n'a pas la prétention de régler l'Etat ; on parvint aisément à la séduire par des offres dont sa misere réhaussait le prix : elle fit de son suffrage un objet de lucre, & ainsi abandonna, ou plutôt, vendit le champ de bataille à ses corrupteurs (*b*).

Pour rendre le désordre inévitable, on engagea le troisieme ordre de l'Etat à se lier par serment

---

(*a*) Un Breton me disait un jour que sa province avait diminué de considération pour l'assemblée nationale, en apprenant que la présidence en avait été décernée à un de ses compatriotes si justement décrié par ses mœurs, & toute sa conduite précédente : je me contentai de lui répondre qu'il était plus facile d'excuser l'assemblée, que la province qui avait ainsi placé sa confiance.

(*b*) Que l'on veuille se rappeller, & réfléchir sur ce qui s'est passé dans les Bailliages d'une certaine importance par leur étendue ; & l'on conviendra de la vérité du récit que j'en fais. Je ne prétends pas que la totalité du choix soit également mauvaise : ç'eût été même une mal-adresse de la part des intrigants, parce que tous les yeux se seraient ouverts sur leur coupable manœuvre : parmi les Députés du Tiers-Etat, il y en a d'infiniment honnêtes, qui gémissent avec amertume sur tous les maux qu'a produit l'assemblée nationale ; mais il s'en faut bien que ce soit le plus grand nombre ; & voilà pourquoi ces maux existent.

à la délibération par tête, tandis que la Nobleſſe & le Clergé fidèles au principes qui ſont de l'eſſence de la Monarchie, & qui ſeuls peuvent en aſſurer la conſervation, juraient de ne délibérer que par ordre.

Ce fut ſous des augures auſſi effrayants que ſe fit l'ouverture de ces Etats généraux tant déſirés.

Avant de parler des opérations de l'*Aſſemblée Nationale*, jettons un coup d'œil ſur les différentes factions qui ont eu tant d'influence ſur ſes travaux, & ont cauſé tous les troubles qui déſolent la France.

Malgré les partiſans que peut avoir encore M. Necker, je ne crains pas d'avouer qu'il eſt le premier auteur de nos maux.

Comme miniſtre des finances, il en a préparé la ruine, par ce ſyſtême d'emprunts, palliatif toujours déſaſtreux, & dont ſes ſucceſſeurs ont également abuſé.

Comme Auteur, il a voulu plaire & étonner; & n'a que trop bien réuſſi; un ſtyle brillant, quoique ſouvent ampoulé, le vernis de la philoſophie moderne, & ſur-tout une grande affectation de popularité ont ſéduit la multitude, qui ne réfléchit pas aſſez pour avoir vu que ſes ouvrages fourmillent de contradictions, & qu'à travers ces phraſes bien ſentimentales, on apperçoit un goût bien décidé pour le deſpotiſme, qui eſt le caractere principal de ce miniſtre. Le Roi ne l'aimait pas; mais il falloit remplacer l'Archevêque de Sens, dont l'audace & l'impéritie alarmaient la France entiere. Un parti nombreux à Paris, & renforcé de quelques intrigans de la cour, répétait ſans ceſſe le nom de M. Necker; Louis XVI crut entendre la voix de ſon peuple, & ce mi-

niſtre reprit le porte-feuille dont la perte lui avait cauſé tant de regrets. On ne rentre pas dans le miniſtere ſans accroître ſa puiſſance : le Roi avait beſoin de ſortir de la ſituation pénible dans laquelle l'avait mis l'Archevêque de Sens ; M. Necker met à profit la circonſtance, obtient toute la confiance de ſon maître, & marche droit à la domination, ſeul objet de ſes deſirs, & dont le ſentiment était d'autant plus vif, qu'il s'était vu forcé pendant ſept ans de le concentrer dans ſon cœur. La Nobleſſe & le Clergé lui faiſaient ombrage ; il en médite la ruine ; & la double repréſentation, accordée au Tiers-Etat, lui montre cette victoire comme aſſurée.

Il n'eſt pas facile de déterminer juſqu'à quel point M. Necker doit être impliqué dans toutes les ſcenes d'horreur qui ont déshonoré la Nation : voici un trait qui peut ſervir à le caractériſer. Dans une des conférences conciliatoires chez le Garde des Sceaux, en préſence des Commiſſaires du Roi, un de ceux de la Nobleſſe preſſait vivement M. Necker, lui attribuait tous les déſordres, & lui dit que ſon réſultat du Conſeil avait allumé le feu dans tout le Royaume : il répondit froidement : *je ne ſerais pas un pas pour l'éteindre ;* propos auſſi criminel, qu'indécent dans la bouche d'un Miniſtre. Je ne veux cependant pas lui imputer tous les crimes qui ont été commis : je crois que M. Necker perſuadé que, du faîte de ſon orgueil, il maîtriſeroit les Etats-Généraux, bornoit ſes vues à ſe faire proclamer Miniſtre inamovible de la Nation ; que nullement préparé contre les mouvements convulſifs & en tout ſens, au centre deſquels il s'eſt trouvé placé, il a été emporté par un talent ir-

réſiſtible, & ſans ſavoir où aborder : mais un point ſur lequel on ne peut le juſtifier, eſt cette oſcillation à volonté de diſette & d'abondance dans toutes les parties du Royaume ; événement ſi peu naturel après quatre ans de fertilité, & dont aucun autre que ce Miniſtre n'a pu calculer & diriger les combinaiſons. Vainement, pour donner le change, a-t-on voulu en rejetter l'odieux ſur les Princes, les Parlemens, les Seigneurs de la Cour ; il eſt démontré par toutes les preuves du raiſonnement, qu'il faut être placé au centre de l'adminiſtration pour maîtriſer ainſi tous les points de la circonférence. Mais, dira-t-on, quel pouvoit être le but d'une auſſi coupable manœuvre ? le voici : M. Necker ſait très-bien que le moyen de diſtraire des objets éloignés, eſt d'allarmer ſur ceux qui touchent de plus près ; l'eſprit de la multitude embraſſe rarement pluſieurs objets ; & en l'inquiétant ſur ſa ſubſiſtance, il était ſûr de détourner ſes regards du plan de Gouvernement qu'il méditait, & pour lequel il ne voulait avoir de coopérateurs, que ſes affidés à Paris & dans les Etats-Généraux. En ſecond lieu, la reſſource de dénoncer comme accapareurs de bled ceux qui voudraient raiſonner ſur ſes opérations politiques, avait le double avantage de leur impoſer ſilence, & d'éviter pour ſon compte l'inculpation d'un monopole, dont les profits fourniſſaient à la ſolde du parti ; il n'y manquoit pour mieux tromper, qu'une affectation hypocrite de rechercher les auteurs de la miſere publique, & ce moyen n'a pas été négligé : enfin il y avoit un troiſieme motif qui, quoique tiré du charlataniſme, n'eſt pas auſſi étranger qu'on peut le croire au caractere

de M. Necker ; comme il tenait dans sa main tous les fils de l'intrigue qui, selon les conjectures faisait paraître ou disparaître les moyens de subsister, le moment où triompherait son ambition, devait être celui de l'abondance, bien sûr par là, que le peuple en ratifiant son titre de Ministre de la Nation, lui décernerait encore celui de restaurateur, peut-être même, de Dieu tutélaire des Français : telle est mon opinion sur le compte de M. Necker, & sur l'influence qu'il a eu dans les maux de la France.

Le Duc d'Orléans détestait la Reine : d'ailleurs ce Prince avait un vif ressentiment de la lettre-de-cachet que lui valut je ne sais qu'elle envie de se montrer dans les démêlés que les Parlemens eurent en dernier lieu avec la Cour. On prévoyait que la crise ne finirait que par les Etats-Généraux ; & les troubles qui en paraissaient inséparables, firent concevoir à ce Prince le projet d'en tirer parti, pour se venger du Roi, & mortifier la Reine.

Il est inutile de faire ici le tableau des mœurs du Duc d'Orléans : personne n'ignore que ses principes, ses goûts, ses habitudes non-seulement indignes d'un Prince de sang, mais flétrissants pour le dernier des hommes, lui avaient justement attiré le mépris général. Chacun sait aussi que le premier soin de ceux qui briguent la faveur des Princes, & de flatter leurs passions, en se modelant sur eux ; & l'on conçoit quel devait être l'entourage d'un Prince déshonoré. C'est dans un tel assemblage d'hommes corrompus, que viennent naturellement se placer ces monstres, fléaux & déshonneur de l'humanité, auxquels la nature n'accorde des talents, que pour effrayer

ſur l'abus qu'on en peut faire ; auſſi le Palais Royal était-il le repaire de tous les ſcélérats, comme il a été le foyer de tous les crimes. Mais dans une foule immenſe d'exécuteurs de la vengeance du Duc d'Orléans, un petit nombre formait ſon conſeil ; c'eſt là que, chacun rivaliſant, & ſe diſputant l'honneur de mieux ſeconder les vues de ſon maître, ſe forma le projet audacieux de le faire régner ſur les Français : ſon diſcrédit, dans l'opinion publique, parut ſans doute un obſtacle redoutable ; mais le crime a ſon génie, comme ſon courage, & ſait applanir les difficultés. Le plan conçu & formé, on débuta par afficher un grand changement dans le moral du Prince ; la généroſité, la bienfaiſance devinrent ſubitement ſes qualités dominantes ; des établiſſemens utiles, de grands ſecours donnés à l'indigence, un ton populaire ſéduiſirent & captiverent la multitude, toujours dirigée par l'enthouſiaſme du moment : l'or, ce grand véhicule de la corruption fut prodigué pour rendre les troupes infidèles, & le peuple ſéditieux ; on appella des brigands étrangers ; l'écume des Nations voiſines, pour groſſir un parti dont la deſtination était de commettre le crime ſans crainte, comme ſans remords : je n'entrerai pas dans le détail de tous les forfaits dont la France devait être ſouillée, avant de changer de domination ; ce qui s'eſt paſſé doit ſuffire, pour donner une juſte idée de ceux qu'on méditait : je me contenterai de dire que jamais trâme n'a été ourdie avec plus d'art & de ſcélérateſſe ; j'ai vu jouer tous les reſſorts de cette intrigue infernale ; & j'oſe dire que le crime ſe-

rait consommé, sans la lâcheté du prince. (c) Le génie de la France veille donc encore sur elle!

La ville de Paris, oubliant combien son existance est précaire, a osé concevoir le projet d'envahir la souveraineté, & veut à l'instar de l'an-

---

(c) Pour me borner à des citations tirées des Etats-Généraux, je vais rendre compte de ce qui s'est passé dans la chambre de la Noblesse, où l'on sait que le Duc d'Orléans siégeait à titre de Député du Bailliage de Crépy.

A l'époque des débats pour la vérification des pouvoirs en commun, ou dans chaque ordre séparé, les chefs du parti d'Orléans chargerent ce Prince d'une motion d'autant plus captieuse, que sans inconvénient apparent, elle indiquait un moyen de rapprochement entre les différens Ordres : il s'agissait d'aller en corps dans la salle générale, qu'occupoit le Tiers-Etat, pour lui donner connaissance & communication des pouvoirs vérifiés.

Le résultat de cette démarche devait être de profiter de la réunion, pour proclamer le Duc d'Orléans lieutenant-général du Royaume : on connaît les sentiments de la Noblesse pour son Roi; & l'on savait bien qu'elle ne se prêterait pas à un pareil attentat; mais les issues de la salle devaient être fermées; & la résistance des Nobles eut été le signal du carnage.

Le Duc d'Orléans, après avoir obtenu la parole, balbutia sa motion, qu'il ne put même achever de lire : un Député placé vis-à-vis du Prince, se lève, & lui demande qui présidera cette étrange Assemblée ? Ces mots furent un coup de foudre; le Duc d'Orléans tombe évanoui entre les bras de ses voisins, qui le portent au grand air; pour donner plus de jeu au sang, on le déboutonne; le besoin était urgent : mais le secours ne put être aussi prompt qu'on le désirait, par la nécessité de défaire une multitude de gilets, qui eussent été étouffants dans la saison même la plus rigoureuse. Or c'était au mois de Juin.

La motion fut rejettée : mais si elle avait été accueillie, & que le Duc d'Orléans eut eu le courage de venir à l'Assemblée projettée; comme le complot avait transpiré, la précaution des gilets eût été inutile : & bien certainement ce Prince aurait été la premiere victime.

cienne Rome, rendre les provinces ſes tributaires : cette claſſe ſi nombreuſe & ſi vile d'hommes ſans pudeur & ſans patrie, connus ſous le nom d'Agioteurs, eſt l'ame du parti, & le dirige avec toute la violence que ſuggère la plus inſatiable cupidité.

Paris n'ayant pas de forces réelles, a voulu fonder ſon empire ſur la terreur, & n'a que trop bien réuſſi : ſûre de l'imprimer par des exécutions auſſi promptes, que cruelles, il a ſurpaſſé en ce genre les peuples les plus barbares, & a déshonoré le nom Français. Avec quel art perfide on l'a vu s'aſſocier toutes les villes du Royaume, en les flattant d'une ſouveraineté proportionnée à leurs forces reſpectives : en eſt-il une ſeule qui ait eu le bon eſprit de s'appercevoir que Paris, dont les intérêts ſont diamétralement oppoſés à ceux des provinces, étant le centre de cette confédération, ne pouvait avoir d'autre but que celui de les aſſervir ? Toutes ſont allées avec baſſeſſe au devant des fers qu'on leur prépare ; & la jouiſſance momentanée d'une domination auſſi ridicule que tyrannique, complette leur aveuglement.

Telles ſont les factions dont l'Aſſemblée Nationale eſt le triple foyer : ſuivons-en le développement & les effets.

J'ai dit que M. Necker s'était flatté que les Etats-Généraux ne ſeraient que l'organe de ſes volontés ; & pour cela, il avait beſoin de la réunion des ordres : les intrigues & le zèle de ſes émiſſaires dans les Bailliages, n'avaient pu réunir les eſprits ſur un point dont les dangers le montrent avec trop d'évidence ; & ce miniſtre vit avec chagrin, par le dépouillement des cahiers,

que la presque totalité de la Noblesse, & la majorité du Clergé avaient injonction de ne voter que par ordre : il pensa que la nécessité réelle ou chimérique, pour les Députés des différens Ordres, de connaître la validité des pouvoirs respectifs, pourrait en opérer la réunion ; en conséquence il dérogea à l'ancien usage de faire vérifier les pouvoirs, avant l'ouverture des Etats-Généraux ; ainsi dans cette auguste cérémonie, le Roi ne s'adressa qu'à des Députés présumés.

Immédiatement après l'ouverture des Etats, les Ordres se séparerent : on sait que le Tiers-Etat resta dans la salle de l'Assemblée générale ; mais ce qu'on ignore peut-être, c'est que ce fut encore par une ruse de M. Necker : l'architecte chargé de l'établissement des Etats-Généraux, avait distribué son terrein de maniere à procurer une chambre & des Bureaux pour chacun des Ordres ; le Ministre fit supprimer une des divisions, & destina la salle générale au troisieme Ordre, espérant que ce petit moyen concourrait à ses vues.

Pendant que le Clergé & la Noblesse se disposaient à remplir l'objet de leur mission, le Tiers-Etat restait oisif : le troisieme jour, il fit dire aux deux autres Ordres qu'il les attendait pour la vérification commune des pouvoirs : le piège était trop grossier pour s'y laisser prendre ; la Noblesse arrêta que par une suite de la distinction & de l'indépendance des Ordres, chacun avait le droit de vérifier les pouvoirs de ses membres, sauf à en donner connaissance officielle aux autres Ordres : elle communiqua cet arrêté ; on sait avec quel mépris il fut rejetté.

Le Clergé plus timide, ne voulut prendre au-

cun parti décisif, & l'espérance, ainsi que le desir d'être Médiateur, l'engagerent à proposer la nomination de Commissaires respectifs : on accepte, & les conférences ont lieu.

Les Commissaires du Tiers-Etat soutiennent que la vérification des pouvoirs en commun n'a aucun rapport avec la délibération par ordre, ou par tête : ceux de la Noblesse répondent que vérifier en commun, c'est délibérer par tête, puisque c'est pour juger les pouvoirs qu'on les examine, & que l'on ne peut juger, sans délibérer : le Tiers-Etat rompt les conférences. Le Roi invite à les reprendre, & nomme des Commissaires pour y assister ; on accepte par déférence, malgré la certitude qu'elles ne pouvaient avoir plus de succès que les précédentes : mais ce fut à cette époque, que le Tiers-Etat sentant que la résistance de la Noblesse était aussi juste qu'inébranlable par des sophismes, forma, ou plutôt, se mit en devoir d'exécuter le projet de la contraindre par tous les moyens que suggère la violence.

Ce fut aussi à la même époque, que les trois factions mues par des intérêts si opposés, agirent avec une concurrence apparente, pour fomenter le désordre dont chacune avait besoin, pour arriver à son but. La galerie de la salle générale qu'occupoit le Tiers-Etat, fut ouverte à la populace de Versailles & de Paris : sa curiosité bientôt satisfaite lui eût promptement fait rechercher des plaisirs plus vifs, & plus analogues à ses habitudes, si chaque parti n'avait eu le soin de l'enrôler, & d'en fixer les goûts & les opinions par une solde journaliere : dans cette foule innombrable, & sans cesse renaissante de Législateurs

lateurs ſtipendiés, on ſait que les Dames de la Nation (*d*) tenaient le premier rang, & n'étaient pas les moins aſſidues : l'Aſſemblée du Tiers-Etat, ainſi renforcée, fut bientôt le foyer de la plus inconcevable fermentation ; & le fanatiſme le plus délirant, fruit de l'action & réaction de tant de cerveaux qui s'électriſaient reſpectivement, était mis journellement en circulation dans Paris & Verſailles ; rien n'était omis pour le propager ; tous les états, tous les rangs, toutes les profeſſions ont fournis des apôtres du déſordre & de la corruption ; auſſi les progrès en furent-ils de la plus étonnante rapidité : on avait eu ſoin de répandre dans les provinces la ſemence des mêmes troubles, & de la même inſurrection, l'habitude de ſinger la Capitale, était bien propre à en accélérer le développement ; mais pour lui donner la plus grande intenſité, en un inſtant elles furent inondées de lettres, (*e*) de libelles & de journaux incendiai-

(*d*) Expreſſion nouvelle pour déſigner une *coalition* des Dames de la halle, de pluſieurs femmes à prétentions en tout genre, de Paris & de la Cour, unies par des principes, des affections & des ſentiments égaux.

(*e*) C'eſt la majeure partie des Députés du Tiers-Etat, qui par ſes faux récits, des conſeils, des invitations perfides & atroces, a cauſé preſque toutes les horreurs qui ont été commiſes dans le Royaume. J'ajoute que le déſordre plus ou moins grand dans chaque canton, ſe rapporte au moral plus ou moins vicié de chaque Député qui y a donné l'impulſion. Mais, dira-t-on, tous étaient-ils dans le ſecret des factieux ? — Non ; il n'eſt pas toujours néceſſaire d'être dans la confidence intime d'un ſcélérat, pour être ſon complice. — Mais il faut un motif ? — Sans doute : celui de gagner beaucoup d'argent, par une obéiſ-

res (*f*). La nobleſſe juſtement allarmée ſur le ſort de l'Etat, cherche à oppoſer au torrent une digue ſalutaire, en annonçant ſon vœu, pour que déſormais tous les biens ſoient ſoumis indiſtinctement à l'égale répartition des impôts, & des charges publiques; elle déclare qu'elle verra avec plaiſir les citoyens de toutes les claſſes admis aux emplois Eccléſiaſtiques, civils & militaires, ſans autre diſtinction que celle des vertus & des talents; elle repréſente que tous les Français devenus frères, ne doivent plus former qu'un ſeul

---

ſance ſervile à ceux qui le prodiguent, pour atteindre le but qu'ils ſe propoſent, eſt-il donc ſans attrait pour les ames viles? Et parmi ceux que l'or n'a pu ſéduire, combien y en a-t-il qui n'ont pu réſiſter à l'appas d'humilier, & même d'anéantir la Nobleſſe & le Clergé, dont la prééminence bleſſait leur vanité, & excitait leur jalouſie? d'autres enfin ſe ſont laiſſés intimider, & n'ont cédé que par faibleſſe: au reſte, ce ſont des faits que j'invoque; & les preuves en ſont aſſez multipliées, pour que mon aſſertion ſoit reconnue vraie, auſſi-tôt que la juſtice & la bonne foi reprendront leurs droits.

(*f*) Il y a parmi les Députés du Tiers-Etat, une vingtaine de journaliſtes bien impudents, bien fougueux, & ſur-tout bien menteurs, dont les ſervices ſont au plus offrant. Un de ſes feuilliſtes, qui joint aux vices de ſes confreres, toute la ſottiſe de l'orgueil, joue complettement le rôle de la mouche du coche, aux yeux de ſes commettants bien conſtamment dupes; il eſt cité à chaque page de ſon journal, dans lequel il ſe *débat* à outrance, pour faire croire que c'eſt lui qui dirige les *Décrets*; cela ſerait vrai, qu'il n'y aurait certainement pas de quoi ſe vanter; mais la vérité eſt que par une ſuite de la défaveur qu'il a dans tous les partis, il garde preſque toujours un morne ſilence; & lorſqu'il ne peut réſiſter à la démangeaiſon de parler, les huées qui le pourſuivent, l'arrêtent ordinairement au milieu de ſa courſe.

& même vœu, celui de corriger les abus, contre lesquels réclame la totalité des cahiers, & d'être libres sous un Roi.

Les factieux savaient que la Noblesse, aux termes de ses mandats, ne devait parler de la renonciation aux privilèges, qu'après que l'on aurait posé les bases de la constitution. Cette démarche inattendue leur causa de l'effroi; ils en redouterent la publicité & les effets; mais la calomnie vint s'offrir à eux avec toutes ses ressources. A l'instant où la Noblesse donne les preuves du plus généreux dévouement, on la dénonce à la Nation, comme frappant les Etats-Généraux de paralysie, par des principes & des intrigues aristocratiques : chaque jour voit éclorre de nouveaux écrits dirigés contre elle; (*g*) on la peint des plus noires couleurs; on l'accuse de la misere publique, & de tous les maux qu'elle entraîne à sa suite; on invente des crimes pour l'en accuser; (*h*) ceux de ses membres qui ont déployé le plus de talents & de zele pour le soutien de la monarchie, sont insultés publiquement; bientôt on y joint la menace; on va même jusqu'à désigner les victimes; & la craie dont on marque leur demeure, est au moins une sentence de proscription. Pour donner plus de poids aux mensonges les plus atroces, & en accélérer la circulation, on fait partir journellement des

(*g*) Le premier & le second coup de Vêpres, la St. Barthelemi des Etats-Généraux, la France libre, &c. &c. &c.

(*h*) Je ne citerai que celui dont on a si calomnieusement accusé M. de Mémay, membre du Parlement de Besançon.

courriers pour les provinces, d'autant plus faciles à séduire, qu'on avait eu soin d'ôter à la Noblesse tous les moyens de les détromper; les imprimeries lui étaient fermées; & les précautions furent tellement prises, qu'il ne lui fut même pas possible de faire imprimer le procès verbal de ses séances. Dans une conjecture aussi difficile & d'autant plus affligeante, que par la corruption de plusieurs de ses membres, ses plus redoutables ennemis étaient dans son sein, (*i*) la noblesse crut devoir se rallier au seul principe conservateur de la monarchie, la distinction des ordres : les cahiers furent exhibés; chacun fut obligé de lire le vœu de ses commettants, & le serment qu'il avait fait d'en être le défenseur; ceux qui jusqu'à cette époque y avaient été parjures, ne peuvent échapper à l'opprobre; leur rage augmente, mais la majorité l'enchaîne; & la délibération par ordre est décrétée.

Pendant le temps qui s'était écoulé depuis l'interruption des conférences, en présence des Commissaires du Roi, chaque jour avait offert le spectacle aussi ridicule qu'indécent de toutes les menées & pratiques du Tiers-Etat, pour sé-

---

(*i*) Je laisse à la postérité le soin de qualifier, & de venger le crime dont se sont rendus coupables ceux des membres de la Noblesse, qui ont trahi leur Ordre; pour l'exactitude des faits, je dirai seulement qu'indépendamment de leurs Assemblées nocturnes avec des membres du Tiers-Etat, ils sortaient, à chaque instant, pendant les séances, pour aller l'instruire de ce que faisait, ou projetait la Noblesse, afin qu'il pût diriger plus sûrement ses points d'attaque & de défense.

duire les Curés, & les ranger dans leur parti : les Evêques ne négligeaient rien pour leur découvrir le piege dans lequel on cherchait à les attirer ; & dans l'espérance que la raison & l'honneur reprendraient enfin leurs droits, ils avaient cherché à temporiser ; mais la détermination que venait de prendre la Noblesse, ne permettait pas au Clergé de rester plus long-tems indécis ; il fallut enfin prendre un parti sur la vérification des pouvoirs par ordre séparé, ou en commun, alors les factieux redoublent de zele & d'intrigues. Peu rassurés par l'or qu'ils avaient prodigué, & les promesses qu'ils avaient faites, ils veulent tout asservir par la terreur : la salle est continuellement investie par la plus vile populace de Paris & de Versailles, (ils l'avaient constamment à leurs ordres ;) on n'entend plus que propos outrageants, ou menaces terribles, dirigés principalement contre les prélats les plus recommandables par des lumieres & des vertus ; (*k*) enfin l'on va prononcer sur l'importante question ; les voix sont prises, & on en fait le recensement ; il s'en trouve 135 pour que chaque ordre vérifie les pouvoirs de ses Députés, 127 pour la vérification en commun, & neuf pour n'adopter ce dernier parti, qu'autant que le Tiers-Etat aura préalablement reconnu, & constaté par un Décret la distinction & l'indépendance des Ordres ; ainsi la majorité de 135

(*k*) On sait que le vertueux & bienfaisant Archevêque de Paris a échappé presque miraculeusement à la grêle de pierres lancées par trois mille brigands, contre la voiture dans laquelle était ce respectable Prélat.

voix, contre 127, fut pour la vérification séparée : le Préſident prononce le Décret, & lève la ſéance.

Un prélat nourri dans l'intrigue, qui par une ambition auſſi folle que déméſurée, s'eſt frayé la route du miniſtère, en ſappant les fondements du trône, était à la tête du parti pour la réunion des Ordres. Allarmé, mais non découragé par le Décret qui vient d'être rendu, il raſſemble ſes affidés, & parvient à y joindre les neuf qui avaient été pour le troiſieme avis, & qu'il lui importait ſi fort de réunir au ſien : ceux-ci reſtent inébranlables dans leur opinion, tant qu'on ne les invite que par des promeſſes ; mais bientôt les menaces ſont employées : en vain ils oppoſent le vœu de leurs commettants, la voix de leur conſcience ; le Prélat, furieux de leur réſiſtance, finit par leur annoncer que s'ils perſiſtent, deux mille hommes les attendent hors de la ſalle, qu'ils n'échapperont pas à la mort ; & ces malheureux ſaiſis d'effroi balbutient un conſentement qu'on leur arrache : c'eſt dans ce conciliabule inique, que fut réſolue la vérification des pouvoirs en commun, & que fut annullé un Décret légalement prononcé dans la ſéance de l'Ordre du Clergé.

Le meilleur des Rois qui attendait avec impatience *le moment où le concours de ſes vues bienfaiſantes, & du zèle éclairé des Repréſentants de la Nation, la ferait jouir des proſpérités que cette union devait procurer*, put-il voir, ſans la plus vive inquiétude, *la funeſte diviſion qui jetait l'allarme dans tous les eſprits ?* [Diſcours du Roi dans la ſéance du 23 Juin.] Malgré ſes efforts

pour montrer ſon ame toute entière à ceux qu'il regardait comme ſes coopérateurs de la félicité publique, ſes ſentiments ſont encore méconnus : il croit n'avoir à diſſiper qu'une erreur du moment, & revient parmi les Repréſentants de la Nation, moins en Roi qu'en père : il veut les ramener à la concorde & à la paix, non par des propoſitions émanées de lui ; dans un inſtant de troubles & d'injuſtice, il eût craint qu'on ne ſe méprît ſur la pureté de ſes vues paternelles ; mais il avait étudié, & réuni tous les vœux exprimés dans les différents cahiers : il en propoſe l'accompliſſement, & met tout ſon bonheur à n'être pas refuſé..... Ce bienfait eſt repouſſé avec inſulte.

Depuis quelques jours les chefs de parti, qui ont toujours maîtriſé le Tiers-Etat, avaient redoublé d'audace ; & l'avaient forcé à ſe conſtituer *la Nation* : ne pouvant occuper la ſalle de ſes Aſſemblées ordinaires, à cauſe des préparatifs qu'exigeait une ſéance Royale, il avait cherché les endroits les plus marquants pour ſe réunir, moins par l'importance des arrêtés qu'il voulait prendre, que pour afficher aux yeux du peuple une révolte & une indépendance qu'il qualifiait de ſouveraineté, & le mettre de plus en plus dans ſes intérêts.

Pendant la ſéance Royale, une Déclaration qui aurait dû faire bénir mille fois le Monarque bienfaiſant, qui rempliſſoit le vœu le plus cher de ſon cœur, en comblant ceux de ſon peuple, n'excita d'autre ſentiment dans l'ame des ſéditieux, que la crainte de voir avorter leurs projets deſtructeurs. La ſéance finit par l'ordre de ſe ſépa-

rer : le Tiers-Etat refuſe d'obéir ; & malgré un ſecond ordre, il reſte aſſemblé, ne ſe ſépare qu'après avoir pris un arrêté, qui caſſe & annulle tout ce qui a été dit & fait dans la ſéance Royale, & dépêche auſſi-tôt des courriers dans toutes les provinces, pour annoncer comme un triomphe, une déſobéiſſance auſſi déſaſtreuſe pour la Nation, que criminelle de la part de ſes Repréſentants.

La poſtérité croira-t-elle que le preſtige & l'aveuglement des provinces lui firent méconnaître dans la Déclaration du Roi, tous les vœux qu'elles avaient formés deux mois auparavant, & qu'elles aient porté le délire juſqu'à applaudir à l'infidélité de leurs mandataires ? Enhardis par ce ſuccès, ils ne connaiſſent plus de frein, & tous les crimes leur paroiſſent légitimes, pour ſatisfaire leur ambition (*l*). Les menaces & les outrages n'avaient pu leur aſſervir le Clergé & la Nobleſſe, ils eſpèrent être plus heureux en portant la terreur juſques dans le palais de leur Souverain : ils le font inveſtir par quatre mille brigands, dont l'aſpect, la contenance & les propos font redouter le plus grand des forfaits. Le Roi mande auſſi-tôt les Préſidents du Clergé & de la Nobleſſe : quel ſpectacle pour des François ! ils le trouvent dans la conſternation, environné de toute la famille éplorée : ce Prince auſſi malheureux que peu fait pour l'être, répète ce qu'il avait dit pluſieurs fois ſur les dangers de la réunion des Ordres ; mais ſe voyant forcé par les circonſtances les plus impérieuſes, il invoque la

(*l*) Ils avaient cependant cru devoir prendre la précaution de ſe déclarer inviolables.

fidélité & l'amour de ſa Nobleſſe & de ſon Clergé, pour obtenir d'eux un ſacrifice, dont il ſe flatte d'avoir encore aſſez d'autorité pour parer les ſuites funeſtes. Chacun des Préſidents revient dans ſon Ordre, pour remplir cette pénible miſſion. Le premier mouvement de la Nobleſſe eſt de voler au ſecours de ſon Roi ; chacun veut lui faire un rempart de ſon corps, on eſt en marche..... Le Préſident croit devoir uſer de toute l'autorité qu'on lui a confié, pour s'oppoſer à une réſolution, dont l'éclat lui paraît compromettre plus dangereuſement encore la vie du Roi : on ſe rend, mais non ſans peine, à ſon opinion ; & l'on délibérait ſur la conduite à tenir, lorſqu'une ſeconde Lettre vient annoncer que c'en eſt fait de la famille Royale, ſi les deux Ordres ne ſe décident promptement : il n'y eut plus à délibérer ; la Nobleſſe & le Clergé ſe rendirent dans la ſalle, où le Tiers-Etat tenait ſes ſéances. Tel fut le motif de cette réunion préconiſée avec tant d'emphaſe : réunion funeſte, préſage infaillible des maux qui pèſent ſur la France, & de ceux qui la menacent encore.

Ce fut pour prévenir ces maux, que le Roi voyant que tous les coups étaient dirigés contre ſon autorité, crut devoir la rafermir : ne ſoupçonnant pas que l'armée Françoiſe pût être acceſſible à la ſéduction, & devenir infidèle, il voulut en impoſer par un appareil militaire ; les troupes arrivent : auſſi-tôt l'allarme ſe répand. Le palais Royal, *ce lieu diſtingué par ſa corruption, dans une ville toute corrompue*, [Journal politique National] ſeme les bruits les plus ef-

frayants, ils circulent & s'accréditent avec la plus incroyable rapidité ; on court aux armes de toutes parts, l'étendart de la révolte eſt déployé ; on s'empare des canons & des fuſils des Invalides, l'imprévoyance de *De Launay* livre la Baſtille ; la populace Pariſienne fière & énivrée de ſuccès tant célébrés, quoique ſi faciles, devient en un inſtant roi, juge, & bourreau ; & l'immenſe étendue de la Capitale offre par-tout l'affreux ſpectacle du carnage & de la férocité.

Le Roi eſt conſterné en apprenant que le ſang de ſes ſujets coule dans Paris : on impute ces malheurs aux allarmes qu'ont cauſé ſes troupes ; il les renvoye ; il s'abandonne *à l'Aſſemblée Nationale* comme à ſon unique reſſource : la Capitale forme le vœu téméraire & inſultant, de voir ſon Roi ſans aucun appareil de puiſſance, ni de majeſté ; le Roi ſe rend ſeul à Paris : mais rien ne peut déſarmer une populace ſoulevée par des ſcélérats ambitieux, d'autant plus entreprenants, que le déſordre qu'ils ont excité, les rapproche du but auquel ils aſpirent : ils ont beſoin que la révolte qui n'exiſte encore que dans Paris, devienne générale ; toutes les villes du Royaume reçoivent au même inſtant l'annonce de prétendus brigands qui doivent porter en tout lieu la déſolation & la mort : c'eſt ainſi que la crédulité & la frayeur ont formé ſubitement ces milices bourgeoiſes, bientôt devenues prétoriennes, & complices de l'anarchie. Tout ſe modèle ſur Paris, dont les fureurs ſe communiquent dans tous les points du Royaume, avec la promptitude du fluide électrique ; les bruits les plus extravagants

ſont accueillis ; & l'abſurdité devient un titre pour déterminer la perſuaſion ; on ne voit que libelles incendiaires, placards ſéditieux, & liſtes de proſcription ; tous les liens de la ſociété ſe briſent à la fois ; le ſoldat Français jadis auſſi fidèle que valeureux, n'eſt plus qu'un parjure qui trahit ſon Roi ; les tribunaux & la police ſont enchaînés : il n'exiſte plus de loi que celle de la force & de la violence ; le commerce eſt anéanti ; les impôts ceſſent, les ſubſiſtances manquent ; l'impunité laiſſe un libre cours à toutes les paſſions & à tous les crimes ; le fanatiſme du moment immole de nombreuſes victimes ; & toutes les haines particulieres ſont ſatisfaites ; les Princes eux-mêmes ſont obligés de chercher leur ſalut dans la fuite, & ne voyent que ce moyen de ſauver le Roi ; (*m*) la Nobleſſe eſt pourſuivie avec tout l'acharnement de la fureur & de la démence ; le glaive eſt ſuſpendu ſur la tête de chaque gentilhomme ; les Archives ſont pillées, les châteaux deviennent la proie des flammes ; chaque courrier, chaque inſtant annonce un forfait nouveau : enfin, il ne reſte de force publique dans le Royaume, que celle de dix mille

---

(*m*) Ce ſeroit outrager les Princes, que de croire qu'il ſoit néceſſaire de réfuter toutes les imputations calomnieuſes & abſurdes, que l'on a répandues ſur leur compte : je me contenterai de dire que ſi M. le Comte d'Artois ne s'était pas expatrié avec ſes enfans, la France eut été ſouillée d'un Régicide, & d'autant de crimes qu'il en eût fallu, pour aſſurer les projets du Duc d'Orléans. C'en eſt aſſez, je crois, pour faire ſentir tout l'intérêt qu'avait le Palais Royal à mettre tout en uſage pour ameuter le peuple contre les Princes, & les lui rendre odieux.

brigauds réunis au palais Royal, d'où ils dictent des loix à la France entière ; & c'eſt ainſi que le plus bel empire ſe déshonorant aux yeux de l'univers, creuſe de ſes propres mains l'abyme qui doit l'engloutir.

La Cour avait ſans doute fait une grande faute, en renvoyant M. Necker dans une circonſtance auſſi orageuſe ; mais il ne faut pas croire que le départ de ce miniſtre ait été la cauſe de l'inſurrection de Paris, il n'en fut que le prétexte : le nombre des partiſans de M. Necker était alors fort diminué, le parti dominant était celui du palais Royal, dont la preſque totalité de Paris recevait l'impulſion : la preuve que le crédit du miniſtre avait baiſſé ſenſiblement, c'eſt qu'au moment de ſon retour, où l'on affectait une ſi grande joie de ce qu'il était rendu aux vœux de la Nation, il employa vainement les prieres & même les ſupplications pour obtenir l'élargiſſement de M. de Bezenval : une ſeconde preuve plus convaincante encore, c'eſt que fort peu de jours après ſon retour, ſon effigie fut pendue & brulée au palais Royal, ſans qu'une inſulte auſſi grave ait occaſionné le plus petit murmure dans la Capitale.

On a beaucoup parlé de conſpirations pour détruire Paris, de barils de poudre qui devaient faire ſauter l'Aſſemblée Nationale, &c. &c. quoique dans le temps, les gens même qui ſe piquent de raiſonner & de réfléchir, ayent ajouté foi à des bruits, dont le ſeul motif était d'émouvoir la claſſe ſi nombreuſe qui ne réfléchit pas, je crois qu'il eſt inutile aujourd'hui d'en démontrer la fauſſeté. On demandera, ſans doute, quel

était donc le motif de cet appareil militaire ? Un fort ſimple : celui de contenir Paris & ſes factieux, dont l'effervescence & les entrepriſes devenaient chaque jour plus allarmantes pour la tranquillité publique. Mais je ſuppoſe que le Roi, par un juſte preſſentiment de ce qui eſt arrivé, eut voulu diſſoudre *l'Aſſemblée Nationale*, pour la remplacer par des Etats-Généraux mieux compoſés, & conſéquemment mieux agiſſants : penſe-t-on qu'il eut perdu ſes droits à l'amour de ſon peuple, en diſant aux Provinces : j'ai demandé les repréſentants de mon peuple, on ne m'a envoyé que des *praticiens* qui en ſont les oppreſſeurs ; je voulais me concerter, pour votre bonheur, avec des citoyens vertueux, je ne vois que des forcenés ; faites donc un meilleur choix ; & qu'enfin le bien que je déſire puiſſe s'effectuer ? je crois que ſi, dans cet inſtant, je pouvais conſulter ſur ce point la très-grande majorité des Français, notre opinion différerait moins qu'il y a trois mois. Pendant que nous ſommes ſur ce chapitre, examinons un peu la conduite des Provinces.

Je n'ignore pas que le piège dans lequel elles ſe ſont laiſſé prendre, a été préparé avec autant d'art que de ſcélérateſſe : je ſais que les Députés du Tiers-Etat ont eu conſtamment dans chaque ville des correſpondants qui, tous les jours de courrier, raſſemblent un nombreux auditoire, auquel ils liſent & commentent les nouvelles fauſſes & ſéditieuſes qui leur ſont adreſſées : je ſais que le peuple qui ne raiſonne pas, a pu ſe laiſſer ſéduire par l'eſpérance de ne plus ſupporter à l'avenir aucune eſpece de charges, & même

ſe laiſſer prendre à l'appas de devenir l'égal de ſon ſeigneur ; je ſais auſſi que cette eſpece d'hommes reçoit bien ſervilement l'impulſion du bourgeois qui la tient à ſa glèbe, du créancier qui peut la ruiner, de l'homme de loi dont elle redoute ſi fort, & éprouve ſi ſouvent les concuſſions ; ainſi je conçois que l'on ait pu parvenir à rendre le peuple fanatique, & à le porter à tous les excès, d'autant que pour être encore plus ſûr de l'y exciter, on a même abuſé du nom du Roi (*n*).

Mais qui peut expliquer l'étrange aveuglement de ceux qui, avec la prétention de raiſonner, ſont encore les apologiſtes du déſordre actuel ? Je crois devoir leur ſuggérer quelques réflexions.

Je citerai d'abord le Comité des Recherches, ce tribunal inquiſitorial, d'autant plus odieux qu'il ſe trouve placé à côté de l'autel qu'on a prétendu élever à la liberté : & je dis que ſa nullité décèle le motif criminel de ſon inſtitution. On ſait avec quel ſoin il fut compoſé des auteurs & fauteurs de la nouvelle doctrine, puiſque la liſte revue & corrigée de ceux qui de-

(*n*) On a eu l'audace & la perfidie de répandre dans les Provinces de prétendus arrêts du Conſeil, dont le diſpoſitif était que le Roi mécontent du Clergé & de la Nobleſſe, invitait à les piller, brûler, &c. &c. Dans le Dauphiné qui a été principalement le théâtre de ces horreurs, des payſans que par de ſemblables motifs on avait induits à s'en rendre coupables, vinrent trouver les membres de la Commiſſion intermédiaire des Etats de cette Province, pour leur expoſer avec ſimplicité la violence qu'ils avaient été obligés de ſe faire, pour ſe prêter à de pareils excès, & demander ſi le Roi ne trouverait pas bientôt que ce fut aſſez.

vaient en être membres, était publique trois jours avant leur nomination : on n'eſt ſûrement pas tenté de les croire diſpoſés à traiter avec indulgence ce que l'on ne ceſſe d'appeller des Ariſtocrates, que l'on accuſait alors, & que l'on accuſe journellement de complots en tout genre. Qu'en eſt-il réſulté ? Une dénonciation, celle de M. de Bézenval, que l'on voudrait bien n'avoir pas faite : mais cependant il y a eu des courriers qui ont ſonné le tocſin dans tout le Royaume ; on a prodigué l'or, non ſeulement à Paris, mais dans les provinces, pour corrompre les troupes, pour ſe faire un parti, & l'alimenter chaque jour ; des émiſſaires ont parcouru ſucceſſivement les provinces pour les exciter à la ſédition, & y ont réuſſi : des ſéditions nombreuſes & ſanguinaires ont été annoncées, huit & même quinze jours d'avance ; il y a eu des accapareurs de bled qui l'ont fait diſparaître, preſque par magie, des lieux où il abondait, parce qu'on avait intérêt d'y ſoulever le peuple. Certainement je n'avance rien qui n'ait été vu de toute la France : conçoit-on qu'un Tribunal National qui avait tous moyens & toute autorité, n'ait pu, dans le cours de cinq mois, ſaiſir un ſeul fil d'une trame, dans laquelle il y a néceſſairement des milliers de complices ? Ajoutez à cela la dénonciation du Duc d'Orléans par M. de la *Fayette* qui a remis toutes les pièces probantes ; la conviction du coupable chez le Roi, en préſence de ſon beau-pere qui implore la clémence de Sa Majeſté, & obtient la faveur beaucoup trop grande de ſouſtraire ſon gendre à un ſupplice ſi bien mérité, en le faiſant partir pour l'An-

gleterre : le complot du Duc d'Orléans eſt de tous les crimes, celui qui a le plus compromis la Nation, & qui a dû laiſſer le plus de traces ; & cependant nos Inquiſiteurs nationaux ont gardé le plus profond ſilence. D'après une conduite pareille, la premiere idée, la ſeule même raiſonnable qui ſe préſente, n'eſt-elle pas que les inventeurs du Comité des Recherches n'ont eu d'autre objet que de ſouſtraire eux & leurs adhérents à la vigilance de tous les tribunaux, en leur ôtant la connaiſſance des délits, ſur leſquels ils euſſent été interpellés, dès le premier interrogatoire d'un de leurs affidés coopérateurs ? A ce motif principal ne voit-on pas ſe joindre naturellement celui de pouvoir impunément exciter des ſéditions, ou prétexter des conſpirations, toutes les fois que les conjonctures les rendront utiles à leurs projets ? Que l'on veuille reprendre la ſuite des événements ; on verra ſi ce n'eſt pas le ſtratagême dont ils ont uſé, toutes les fois qu'ils ont eu intérêt de détourner ou de fixer l'attention du public, en un mot, à chacun des grands pas qu'ils ont fait dans la carriere du crime. Pour éviter le long & pénible ennui de citer tous les exemples de ce genre, je me borne à celui du moment.

Quelques provinces commencent enfin à ouvrir les yeux, & leur mécontentement donne de l'inquiétude. D'ailleurs il eſt queſtion d'organiſer la municipalité de Paris, en ſupprimant les diſtricts, ce qui fait craindre de la fermentation dans la Capitale. Auſſi-tôt on réveille & on fixe l'attention du peuple par l'annonce d'une conſpiration nouvelle dont on va rechercher les auteurs ;

teurs ; on interdit la meſſe de minuit ; & l'on a ſoin de répandre des motifs qui préſentent l'idée des forfaits les plus abominables (*o*). On paye une ſentinelle pour ſe faire une égratignure, & dépoſer enſuite que ſon aſſaſſin l'avait déſigné pour être en l'autre monde le précurſeur de *La Fayette* ; le Général raſſemble ſes nombreux Janiſſaires, leur fait une harangue bien patriotique, leur recommande ſur-tout de trembler pour ſes jours qui ſont menacés, & les invite à la plus exacte vigilance. La Commune de Paris envoye ſes Adjudants dans les provinces ; ces Prêteurs nouveaux ſe font aſſiſter des milices Nationales, & vont, avec tout l'appareil de la menace, faire des viſites dans les châteaux les plus remarquables. (Tout récemment près de Clermont en Auvergne, & auprès d'Auxerre.) On ſait bien que l'on n'y trouvera rien ; mais de pareilles incurſions entretiennent l'inquiétude & la fermentation : d'ailleurs, c'eſt une maniere aſſez adroite d'eſſayer la ſoumiſſion des provinces, & de s'aſſurer de l'augmentation graduelle de l'autorité que l'on veut conduire juſqu'à la domination.

C'eſt en pareilles circonſtances que les Journaliſtes ſtipendiés déployent ſur-tout leur zèle &

(*o*) On a répandu dans le peuple que l'on a ſupprimé la Meſſe de minuit, parce qu'on ſavait qu'au moment où les Egliſes ſeraient remplies, les Prêtres devaient les faire ſauter : dans un autre quartier, on donnait pour motif de cette ſuppreſſion, qu'ils devaient empoiſonner toutes les hoſties deſtinées au Tiers-Etat qui voudrait communier. . . On friſſonne en écrivant de pareilles horreurs.

leurs talents : pour allarmer les provinces, ils mettent sur le champ en activité les Princes fugitifs : l'un dit que le Prince de Condé est allé en Suede pour solliciter une armée ; l'autre fait partir le Comte d'Artois par l'Espagne, & entre dans tous les détails de son embarquement à Gènes ; un troisieme annonce avec beaucoup d'emphase qu'un des Princes Français, établis dans les Etats du Roi de Sardaigne, est venu loger chez un Apothicaire à Briançon, pour se rendre maître de ce Fort ; mais que la milice Nationale saura bien s'y opposer : afin de mieux entretenir l'esprit de révolte en France, ils le généralisent en Europe : tantôt c'est une insurrection en Espagne, tantôt en Hongrie ; hier c'était à Rome, demain ce sera à Naples ; & l'habitude d'être trompé, fait qu'on l'est sans cesse ; il ne vient dans l'idée de personne que la fausseté de tout ce qui a été dit en ce genre, depuis huit mois, devrait au moins inspirer de la défiance contre de nouvelles impostures. *O race moutonniere !* oseras-tu parler encore de ton siècle de lumieres & de philosophie ?

Je vais me permettre une seconde réflexion.

Lorsque les provinces ont vu que leurs mandataires excédaient leurs pouvoirs, ou plûtot en abusaient ; que l'on détruisait tout, sans rien édifier ; l'objet n'était-il pas d'un assez grand intérêt, pour envoyer reconnaître si l'Assemblée Nationale était effectivement digne de leur respect, & méritait une confiance illimitée ? Avec quel étonnement & quelle indignation n'auraient-elles pas appris que les séances de cet Aréopage si vanté par ces mêmes mandataires, & par les journa-

liſtes, n'offre chaque jour que le ſpectacle révoltant de la mauvaiſe foi, de l'injuſtice & de la violence ! Cet émiſſaire impartial eut demandé par quel renverſement de principes, la loi du plus fort eſt le ſeul argument admiſſible dans cette Aſſemblée ? Pourquoi dans des Etats-Généraux libres, la ſalle eſt conſtamment inveſtie par une populace effrénée, dont le nombre augmente ou diminue, ſuivant la néceſſité plus ou moins grande d'inſpirer la terreur ? Pourquoi les motions préſentées & ſoutenues, avec le ton de la fureur la plus menaçante, par ceux qui occupent cette partie de la ſalle connue ſous le nom de *quartier des enragés*, ſont les ſeules accueillies ? Pourquoi une galerie féroce s'agite ſans ceſſe pour le parti qui la paye, & pendant les délibérations, accable d'injures ceux qui ont une opinion contraire à celle qu'on lui a donnée ? Pourquoi lorſqu'un Député propoſe de décreter une forte récompenſe en faveur de celui qui dénoncera les monſtres qui veulent replonger la France dans le cahos, on déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer ? Pourquoi lorſque la Commiſſion intermédiaire d'une grande province (l'Alſace) dénonce ſes Députés, comme coupables de crime capital, pour avoir envoyé des placards ſéditieux, & que la dénonciation eſt accompagnée de pièces probantes, on déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer ? Que de queſtions n'eût-il pas fait, s'il eut été long-temps ſpectateur de ces ſcènes de brigandages & d'iniquité ? Mais la conſternation & la douleur dans l'ame, il eut regardé comme un devoir rigoureux & ſacré d'aller promptement inſtruire ſa province, & le bandeau eut été déchiré.

Mais venons au moment qui a démontré que l'aveuglement des provinces était porté au dernier degré ; démonſtration d'autant plus affligeante, qu'il ne s'agit plus d'un ſimple égarement de l'eſprit, mais de la dégénération du cœur des Français ; je parle de la captivité du Roi : je n'entrerai dans aucun détail ſur l'exécrable journée du 6 Octobre, qui ſera à jamais l'opprobre & le déshonneur de la France ; mais ſi les provinces n'ont éprouvé aucune émotion en apprenant le maſſacre de ces ſerviteurs fidèles, (*p*) immobiles à leur poſte, à l'aſpect d'une mort inévitable, le danger qu'a couru la Reine, les outrages faits au meilleur des Rois ; comment ont-elles pu ſe tromper ſur le motif de la proclamation dériſoire, & inſultantes pour elles que ce Roi malheureux a été forcé de ſigner ? Leur propre intérêt n'aurait-il pas dû leur deſſiller les yeux ? ne voyent-elles pas qu'elles ſont entièrement à la merci de Paris, leur ennemi naturel, comme leur vampire, & qui ſera bientôt leur tyran ? De mépriſables écrivains, vils apologiſtes du crime qui les nourrit, oſent encore profaner le nom de liber-

---

(*p*) Tout le monde ne ſait peut-être pas encore que dans ce jour d'horreur, on fit partir 400 lettres pour les Provinces, afin d'y répandre l'affreuſe calomnie que les Gardes-du-Corps retranchés dans le Château de Verſailles, tiraient par les fenêtres ſur le *pauvre Peuple*. On a même porté la ſcélérateſſe, juſqu'à mander en Béarn que la milice de Paris ne s'était tranſportée à Verſailles, que pour ſouſtraire le Roi à la fureur de ſes Gardes-du-Corps, qui menaçaient ſes jours. En conſéquence, pluſieurs de ſes braves & généreux militaires ont couru des dangers à leur retour dans les Provinces.

té ; en parlant du Roi & de sa sanction (*q*). Est-on libre ; lorsque l'on n'est entouré que de parjures & de révoltés, dont les services sont autant d'outrages, & qui peuvent à chaque instant devenir des bourreaux ? .... non, jamais la Nation n'effacera la honte & l'infamie dont elle se couvre, en laissant son Roi dans les fers (*s*).

La fuite du Duc d'Orléans a mis son parti dans l'inaction, & a rendu les crimes plus rares ; mais la ville de Paris a profité de la circonstance, pour donner plus de latitude à ses projets : dans ses premiers calculs, la France devait être changée en une République fédérative ; chaque province aurait eu son administration ; & toutes auraient correspondu à un congrès permanent à Paris, & en auraient reçu constamment l'impulsion ; mais la facilité d'accroître & d'assurer sa domination a été saisie avec avidité ; & le despotisme municipal en a présenté tous les moyens. On a prévu

---

(*q*) Lorsque l'on a proposé au Roi de sanctionner les arrêtés de la nuit du 4 Août, il envoya à l'Assemblée des réflexions fort sages, & qui annonçaient positivement sa répugnance à signer de pareils arrêtés. Le *Veto* suspensif qu'on lui a laissé, l'autorisait au moins à refuser sa sanction, jusqu'après la seconde législature ; mais par une suite de la liberté dont il jouit, a-t-il osé retarder d'une minute l'exécution de ces arrêtés ? Je suis bien surpris que pour mieux tromper les Provinces, on ne l'ait pas encore forcé d'user, au moins une fois, de ce droit de suspendre ; c'est sans doute un oubli.

(*r*) Un des papiers anglais a dit à ce sujet : nous ne nous flattons pas, comme les Français, d'être idolâtres de nos Rois ; mais nous ne souffririons certainement pas que le nôtre fut ainsi au milieu de soixante-mille *Damiens*.

que les intérêts de la Capitale, preſque toujours oppoſés à ceux des Provinces, exciteraient de grands mécontemens, & que la réſiſtance d'une ou de pluſieurs d'entr'elles pourrait déconcerter les meſures des deſpotes Pariſiens. En conſéquence il a fallu diviſer pour régner : les rivalités & les jalouſies qu'occaſionnera la nouvelle diviſion du Royaume, rendra preſque impoſſible la réunion d'aucun parti redoutable ; & par une ſituation bien ſuivie des nouvelles municipalités, celle de Paris fera parvenir, & exécuter ſes ordres juſques dans le dernier hameau. Un membre de *l'Aſſemblée Nationale*, qui n'était pas dans le ſecret, propoſa (dans la ſéance du 15 Décembre) de décréter qu'aucune Municipalité n'aura en adminiſtration aucune autorité, ni juriſdiction ſur aucune autre Municipalité ; je laiſſe à deviner l'accueil que reçu ſa motion..... Et les Provinces ne voyent pas que les agioteurs, ces pompes aſpirantes & foulantes qui tariſſent la ſource des vraies richeſſes, & ſont Rois dans Paris, veulent tout aſſervir, afin de pouvoir tout dévorer.

Jettons un coup d'œil rapide ſur les autres opérations de l'*Aſſemblée Nationale*, que la milice de Montelimart dirigée par *M. Ducluzeau ſon Colonel*, & aſſiſté de *M. Faujas*, *Inſpecteur général des Gardes Nationales de Loriol*, *Livron*, *& de Clioux*, doit défendre juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang.

Une ancienne République juſtement célèbre par la ſageſſe de ſon gouvernement, avait pour méthode de ne prendre en conſidération une loi nouvelle, qu'après avoir examiné & approfondi les

mœurs publiques & privées de celui qui la proposait : quel effroi ne causerais-je pas aux bons Citoyens, si je leur dépeignais les 80 personnes qui se sont arrogé, par la violence & le crime, le droit exclusif de dicter des loix à *l'Assemblée Nationale*, & à la France ; mais je me suis promis de dire des vérités utiles, & non de faire une dénonciation.

Je n'entrerai dans aucun détail sur la Déclaration des droits de l'homme & du citoyen, tissu d'extravagances, d'impéritie & de contradictions : je dirai seulement que l'Auguste sénat n'a erré pendant plus d'un mois dans ce cercle vicieux, que parce que le parti d'Orléans (*s*), & celui de la ville de Paris (*t*), avaient besoin de le tenir dans l'inaction, pendant qu'ils iraient en avant : car il est à remarquer que ces deux partis si opposés par leur objet respectif, & dont l'un devait nécessairement anéantir l'autre, ont long-temps marché à la même hauteur, & avec une concurrence apparente, afin de mieux tromper le public, en déconcertant ses conjectures.

Mais je ne puis passer sous silence cette nuit du 4 Août, si follement préconisée par le nombre & la rapidité des élans patriotiques dont on l'honore, & dans laquelle l'homme censé n'apper-

---

(*s*) Le Duc d'Orléans ne se croyant pas assez sûr de son fait avec l'armée de vingt mille brigands, qu'il avoit à Montmartre, voulait avoir le temps de completter le soulevement du Brabant, où l'on travaillait à lui faire un parti.

(*t*) La ville de Paris vouloit aussi avoir le temps de faire la constitution du Royaume, d'après ses vues particulieres, bien sûre ensuite, que par la force & la terreur qu'elle avait imprimée, elle la ferait adopter par l'*Assemblée Nationale*.

çoit qu'une ſcène du plus monſtrueux brigandage. De quel droit ces mandataires ont-ils dépouillé leurs commettants qui avaient ſur-tout recommandé le reſpect dû aux propriétés ? & avec quelle violence ceux qui ont conſtamment maitriſé *l'Aſſemblée Nationale*, n'abuſerent-ils pas d'un moment de délire qu'ils avaient eu l'art de provoquer ? Dans le Réglement adopté par *l'Aſſemblée Nationale*, il eſt dit Chap. IV. Art. V. *nulle motion ne pourra être diſcutée le jour même de la ſéance dans laquelle elle ſera propoſée ; toute motion ſera portée trois fois à la diſcution, à des jours différents.* Précautions ſages, pour empêcher la ſurpriſe & la ſéduction ; mais y a-t-il des précautions ſuffiſantes contre les excès de 200 factieux, faiſant mouvoir à leur gré dix mille brigands qui n'admettent pas de terme moyen entre l'acquieſcement à la volonté de leurs chefs, & la mort ? Après la rédaction la plus infidèle des articles propoſés dans cette nuit *à jamais mémorable*, croit-on qu'ils ayent été diſcutés ? Avec quelle audace le Préſident, fort de ſon parti, n'annonce-t-il pas au premier mot de la diſcuſſion, qu'il ne pouvait y avoir des Débats que ſur le choix des expreſſions employées par les Rédacteurs, mais non ſur le fond des choſes, qui avait été définitivement arrêté dans la nuit précédente ? Une pareille injuſtice excite auſſitôt des cris d'indignation ; mais le parti s'obſtine, la galerie s'émeut, la populace, qui environnait la ſalle, ſe met en fureur : que fait-on en pareil cas ? On donne ſa bourſe pour conſerver la vie.

J'ai dit que les Rédacteurs avaient inféré,

dans plusieurs articles, des conditions & exceptions dont il n'avait pas dit un mot dans la fameuse nuit ; mais on ne se borna pas à valider cette injuste rédaction, & l'on voulut mettre à profit une occasion si favorable de rendre la spoliation complette. C'est ainsi que tous les droits seigneuriaux devaient être rembourses, & que par le décret une partie des seigneurs se trouve dépouillée sans indemnité, & tous les autres forcés, par toutes les distinctions que l'on a établies, d'avoir autant de procès, qu'ils ont d'articles de Cens, ou de Redevances. C'est ainsi que les Dixmes Ecclésiastiques avaient été déclarées Rachetables, & que, par le Décret, elles ont été abolies, &c. &c. & cependant la nation s'enivre de pareilles vapeurs, applaudit à de pareils actes, & en attend avec impatience l'exécution. S'il étoit permis de raisonner, ou que l'on pût en espérer quelque succès, je demanderois si par le mot, *propriété*, on n'entend pas ce que l'on a possédé à titre d'acquisition, d'hérédité, ou de pur don, sous la sauve-garde de la loi ; si les droits utiles & honorifique des seigneurs n'étaient pas sous cette sauve-garde ; & comment une jouissance aussi légale peut cesser sans indemnité, sur-tout après le Décret solemnel de la même Assemblée, qui porte que *la propriété étant un droit inviolable & sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est, quand la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, & sous la condition d'une juste & préalable indemnité.*

Mais en employant ainsi le droit du plus fort pour dépouiller les Seigneurs, a-t-on fait au

moins une opération utile pour ce *pauvre Peuple*, dont le sort a l'air d'émouvoir si fortement les entrailles de nos Démagogues ?

On sait bien qu'en général le Payſan eſt hors d'état de rembourſer un capital, dont il a même de la peine à ſervir la rente : à cela on dit que ceux qui ne ſeront pas dans le cas de rembourſer, pourront au moins uſer, quand ils voudront, de la liberté qu'on leur en donne, & reſteront, en attendant, au même état où ils étaient ci-devant ; mais c'eſt préciſément ce qui n'arrivera pas ; & on l'a bien prévu. Y a-t-il un Ecritoire de Village, (mot trivial, mais ſignificatif, & beaucoup trop connu même dans *l'Aſſemblée Nationale*) qui ne trouve dans ſon étude, ou dans ſon ame cupide, les moyens de ſe faire ſubroger aux droits d'un de ſes clients ſur un ténement poſſédé à titre de cenſive ſolidaire ? Le voilà autoriſé au rachat de la totalité de la redevance, & il n'y manquera pas. Je crois n'avoir pas beſoin d'expliquer comment une fois muni de cette créance contre les autres détenteurs, il parviendra à les dépouiller, ſans débourſer beaucoup d'argent ; ceux qui ont été à portée de connaître ces vampires de campagnes, dont le nombre ne peut que s'accroître par le nouveau régime, (*y*) atteſteront que ce ſera choſe bientôt faite : voilà donc le Payſan ſans propriétés, & contraint, pour aſſurer ſa ſubſiſtance & celle de ſa famille, de ſouſcrire

(*y*) Tout ce qui ſe paſſe, reſſemble exactement à la fable du Loup devenu berger ; le dénouement ſera-t-il auſſi le même ?

à telle condition qu'on voudra lui imposer. N'est-ce pas alors qu'il sera véritablement dans la servitude, & qu'il bénirait mille fois celui qui voudrait lui céder une partie de ses propriétés, aux mêmes charges & conditions que l'on affecte de trouver aujourd'hui non-seulement onéreuses, mais flétrissantes pour l'humanité? J'ajoute encore que le Seigneur direct se trouvant dans le cas de recevoir des terres, pour le prix de son remboursement, ou d'en acheter, pour faire l'emploi de l'argent qu'il recevra de ses Censitaires; il en résultera un grand accroissement de propriétés foncieres dans la même main: or l'on sait que rien n'est plus nuisible au peuple & à l'agriculture, que les grandes propriétés; d'où je conclus qu'une opération si vantée est injuste, nuisible & impolitique.

Quant à l'abolition de la Dîme, elle m'oblige d'entrer dans quelques détails sur les biens Ecclésiastiques.

L'entretien des Ministres de la Religion, les frais du culte, & le soulagement des pauvres sont autant d'obligations strictes pour la Nation; mais elle a sans doute le droit incontestable de les remplir par les moyens qui lui seront les moins onéreux. Ce fut, pour satisfaire à cette triple obligation, qu'elle permit de lever sur elle une contribution sous le nom de dixmes. Je crois qu'elle peut très-légitimement la remplacer par une autre, si elle y trouve de l'avantage; mais quant au surplus des biens Ecclésiastiques, qui n'ont pas été donnés par la Nation, malgré tous les sophismes qui ont été employés pour les déclarer d'abord à sa disposition, & enfin pour l'en

rendre propriétaire, je soutiens qu'ils n'appartiennent ni à la Nation, ni au Clergé ; mais à la destination qu'en ont faite les Donateurs : ils ont agi en vertu de la Loi ; les actes qu'ils ont consentis, étaient sous sa sauve-garde ; ils ont un caractere sacré ; & si le Clergé cesse de jouir des dons qui lui ont été faits, ils retournent de droit aux héritiers, ou ayant-cause des donateurs, parce que l'action par laquelle l'un a donné, & l'autre a reçu, étant autorisée par la Loi, il ne peut y avoir matiere à confiscation : je doute qu'on puisse me réfuter autrement que par la Loi du plus fort.

Mais en supposant que par l'effet de la *régénération* actuelle, la Nation puisse s'emparer des biens du Clergé ; sur le seul principe que cela lui convient ; examinons, s'il est possible, d'en tirer tous les avantages, je ne dis pas que *l'Assemblée Nationale* se promet, je ne la crois pas assez dupe, mais qu'elle publie avec tant d'éclat.

On a varié dans les différentes estimations qui ont été faites à *l'Assemblée Nationale* du produit total des biens du Clergé : les uns l'ont porté à 106 millions, d'autres à 126, d'autres enfin à 150. Pour éviter tout reproche de partialité, je vais prendre la plus forte estimation.

On est assez généralement d'accord sur le produit des Dixmes que l'on évalue à 70 millions : elles sont supprimées ; au moyen de quoi, il ne reste de revenu disponible que 80 millions, dont il s'agit de détailler l'emploi, d'après les principes même de *l'Assemblée Nationale*.

On compte dans le Royaume 40 mille Curés dont il a été décrété que les Honoraires ne pour-

ront être moindres de 1200 liv. Voilà déja l'emploi de 48 millions. 48,000,000

On calcule sur 20 mille Vicaires, dont le sort n'est pas encore fixé ; mais le vœu général paraît être de leur donner 600 l., ce qui employera 12 millions. 12,000,000

Je n'évalue la dépense annuelle des frais du culte, entretien des Eglises & presbyteres qu'à 200 l. par chaque Paroisse, ce qui coutera 8 millions 8,000,000

80 Evêques ou Archevêques à 15,000 1,200,000

80 Cathédrales : chacune ne peut avoir moins de 12 Chanoines, dont les honoraires ne peuvent être moindres que ceux des Curés 1,152,000

Je n'évalue qu'à 2000 l. les frais de culte & l'entretien de chaque Cathédrale. 160,000

L'entretien de chaque Evêché évalué seulement à 1000 l. 80,000

Ajoutez à ces sommes celle des pensions alimentaires, non encore fixées pour tous les Moines, Religieuses, Prêtres séculiers & réguliers des Chapitres, Collégiales, Communautés, dont je suppose l'entiere suppression, d'après le vœu de *l'Assemblée nationale*. Ce n'est pas outrer les choses que de porter à 40 mille le nombre de ces Pensionnaires : je les réduits à la modique pension de 500 l. ce qui fera l'emploi de 20 millions. 20,000,000

Ajoutez encore au moins ſept millions par intérêt des capitaux dûs pour le Clergé. 7,000,000

Ajoutez enfin la perte pour le Gouvernement de 11 millions, ſomme à laquelle M. Necker a évalué la contribution annuelle du Clergé. 11,000,000

Je ne mettrai pas en ligne de compte la ſouſtraction annuelle d'une portion des revenus pour former une maſſe indiſpenſable, deſtinée à la réconſtruction des Egliſes, maiſons épiſcopales, presbyteres. On ſait que les Capitulaires de Charlemagne, & même les Réglemens lors du concordat, affecterent le tiers des revenus, pour ſubvenir à cette dépenſe.

Je veux bien auſſi paſſer ſous ſilence les aumônes, qui par l'effet de tant de ſuppreſſions, & de réductions dans le Clergé, vont être à la charge de la Nation

Total	108,000,000
Revenu annuel . .	80,000,000
Déficit annuel . .	18,000,000

Le réſultat de ce calcul dans lequel j'eſpere que l'on n'a pas trouvé d'exagération, (x) eſt

(x) Je ſuis perſuadé que la ſomme affectée aux reconſtructions, les aumônes indiſpenſables, & pour leſquelles la

que la dépense excedera la recette de dix-huit millions.

Et cependant *l'Assemblée Nationale* ne cesse depuis six mois, de parler des biens du Clergé, à peu près dans les mêmes termes que ces empyriques, dont le baume doit guérir tous les maux.

Et cependant on doit vendre pour deux ou trois cent millions de biens Ecclésiastiques, hypotheque principale de la derniere opération par laquelle l'*Assemblée Nationale* vient de se signaler.

Et la Nation ne voit pas qu'en derniere analyse, après la dispersion & le gaspillage des biens du Clergé ; l'entretien des Ministres, les frais de Culte, le soulagement des Pauvres, tous les frais de construction & réparation de bâtimens, seront à sa charge, & occasionneront seuls un énorme impôt.

On ne manquera pas de chercher un subterfuge dans une évaluation beaucoup plus forte des revenus du Clergé ; mais qui la garantira, puisque l'on s'est décidé sans aucune connaissance, ni vérification préalable ? Fait-on de pareils reviremens sur une hypothese ?

Voilà donc un Décret au moins hasardé : voyons si les autres sont plus utiles ; (*y*) & même si

---

Nation sera obligée de suppléer au Clergé, & ce qu'il faudra nécessairement ajouter à la somme que j'ai fixée pour les frais de culte, & entretien des Eglises, Presbyteres, &c. doivent s'élever annuellement au moins à 18 millions.

(*y*) Je ne parlerai pas du Décret en faveur des Protestans, ni de celui que l'on projette en faveur des Juifs ; on n'a sûrement pas oublié ce qu'a coûté à la France cette promiscuité de dogmes ; mais nos Philosophes assurent que dans un siecle de lumieres, on n'a plus à redouter ces événe-

l'on doit s'attendre à ce qu'ils s'exécutent paisiblement, & sans contradiction.

Lors des Assemblées Bailliagères, la capitulation des Provinces conquises, & les droits de celles qui se sont données à la France, furent mis sous la sauve-garde de la Nation : la totalité des cahiers contient l'injonction de vérifier la dette publique, de supprimer les profits usuraires, mais de ne pas déshonorer la France par l'infamie d'une banqueroute : (*) telles ont été les recommandations faites aux Députés que chaque Province honora de sa confiance. Telle fut la limite de leurs pouvoirs (&).

Non seulement les privilèges & les droits des provinces ont été sacrifiés ; mais on a effacé jusqu'aux moindres traces de leur circonscription : & ces mandataires ne se sont pas contentés de fouler aux pieds leurs serments ; leur audace est allée jusqu'à défendre à leurs constituants toute

---

mens désastrux, que produisirent l'ignorance & la barbarie. Pour toute réponse je leur citerai ce qui se passe depuis huit mois.

(*) Toutes les Provinces doivent concourir à l'intérêt général de l'Etat ; mais c'est une chimere impolitique que de vouloir les soumettre à un régime absolument uniforme : la différence des situations, la variété des productions, la dissemblance entre les facultés, l'industrie, les goûts, les habitudes sont des considérations qu'on ne mépriſera pas impunément.

(&) On conçoit que je ne regarde pas comme une dérogation à un vœu si solemnellement prononcé, ces adhésions partielles, mendiées, ou extorquées, & qui en général ne sont qu'un cercle de mensonges dans lequel tournent sans cesse des journalistes corrompus & payés.

toute inſpection ſur leur conduite. De pareils Décrets ſont-ils donc ſans appel ? Non, ſans doute ; puiſque le deſpote qui opprime d'une main, a ſigné de l'autre *que le droit de réſiſter à l'oppreſſion*, eſt impreſcriptible. (Séance du 20 Août.) Il eſt donc plus que vraiſemblable que les provinces en uſeront. Déja une d'entr'elles qui, malgré le reproche bien mérité de s'être laiſſée emporter au-delà des bornes (erreur ſi facile, lorſque l'on eſt ſeul à juger de ſes droits) ſe diſtingua, ſous le miniſtere de l'Archevêque de Sens, par ſon amour pour la choſe publique & ſon zèle à la défendre ; le Dauphiné enfin vient de démontrer les inconvénients nombreux de la ſubdiviſion des provinces ; (*a*) & a dit avec toute raiſon, que ſon conſentement à des ſacrifices, a pour condition expreſſe, que les Etats-Généraux produiront tout le bien qu'on devait en attendre. Le Dauphiné ſera-t-il ſeul à faire une réflexion ſi ſimple & ſi judicieuſe ?

La dette Nationale a pour hypothèque la totalité du Royaume, & pèſe également ſur tous les points de ſa ſurface : cependant ſi on l'acquitte par la vente des biens du clergé, l'injuſtice de cette répartition ſera telle, que certaines provinces en ſupporteront neuf dixiemes de plus, dans la proportion des autres : penſe-t-on

(*a*) Si l'on veut avoir une idée juſte & préciſe de ces inconvéniens, on doit lire la délibération priſe par la Commiſſion intermédiaire des Etats de Dauphiné, le 17 Décembre. Elle l'a adreſſée à *l'Aſſemblée Nationale*, qui ſans doute n'y répondra pas. Je crois même qu'il eſt de ſa dignité de ne pas l'entreprendre.

qu'elles se laissent dépouiller impunément, & qu'elles ne sachent pas retenir par la force, ce que la force voudra usurper ?

Enfin le rétablissement des finances était un des principaux motifs des Etats-Généraux, & même le plus urgent. Quels ont été les travaux de *l'Assemblée Nationale* sur cet important objet ? L'ouverture de deux emprunts qui ont échoué ; l'invitation, bientôt changée en ordre, de payer le quart de ses revenus, de porter à la monnoie l'argenterie des églises & des particuliers ; & cela sans aucun examen préalable sur la nécessité, ni l'efficacité de moyens aussi violents ; la création pour 400 millions de billets *bien mal assurés ;* la fixation des honoraires de chaque Député à une somme triple de la dépense journaliere des Avocats & des Curés qui forment les deux tiers de l'Assemblée ; enfin la pasquinade si ridicule de faire au milieu du Cirque un trophée de ses boucles d'argent : voilà, si je ne me trompe, à quoi se réduisent toutes les opérations en finances : mais puisqu'on a si peu fait pour les améliorer, sont-elles au moins dans le même état qu'avant les Etats-Généraux ? C'est ce que j'invite les provinces à calculer.

Elles verront que depuis huit mois on n'a pas payé un sol d'intérêt de la dette publique, que le désordre & la licence ont diminué de deux cent millions les revenus du Roi, par la non-perception des aides, gabelles, droits de ville, &c. que *l'Assemblée Nationale* a coûté huit millions ; que l'approvisionnement de Paris, dont la population est cependant diminuée d'un quart, a occasionné & occasionne des frais énormes ;

qu'il va y avoir pour 50 millions d'intérêts à payer pour un millard de charges de magiſtratures, qui n'en coûtaient pas dix ; que les gardes Nationales ſont un impôt terrible ; que la perte des journées des ouvriers eſt incalculable ; que le numéraire eſt ſorti du Royaume par les émigrations ; que les étrangers n'y en apportent plus ; que ce qui en reſte eſt enfoui ; que le crédit eſt anéanti ; & que ſous un pareil régime la banqueroute eſt inévitable. (*b*)

Tel eſt l'affreux réſultat de la ſcélérateſſe de deux cent factieux ; ils n'ont rien reſpecté ; & tous les maux ſont venus fondre ſur nous.... Mais la France eſt-elle donc perdue ſans reſſource ? L'ivreſſe d'une liberté ſi mal définie nous tiendra-t-elle long-temps ſous le fer des bourreaux, & dans toutes les horreurs de l'anarchie ? Ce ſentiment gravé par la Nature, & fortifié par un ſi long uſage, qui commande ſi impérieuſement que la France ſoit une Monarchie, eſt-il banni de tous les cœurs ? Ou pour comble de dériſion, la France eſt-elle deſtinée à ne plus en avoir que le vain titre ? Les bons Citoyens n'éléveront-ils pas la voix ? Ceux que la foibleſſe, la crainte, ou l'indéciſion ont retenus dans le ſilence, n'auront-ils pas enfin le courage de parler contre des

(*b*) En ſuppoſant, ce qui n'eſt même pas vraiſemblable, que le nouvel aliment que l'on vient de donner à l'agiotage, retarde la banqueroute de ſix mois ; elle n'en ſera que plus complette & plus énorme ; & ce délai ne ſervira qu'à donner le temps à quelques ambitieux de faire de nouveaux complots pour ce moment de déſodre & de convulſion. Qui oſerait répondre que le projet n'en ſoit déja formé ?

opérations aussi désastreuses ? Peuvent-ils voir de sang froid tous les dangers de la guerre civile ? Ne craignent-ils pas de devenir la proie des Puissances voisines, après avoir été pour elles un sujet de risée & de mépris ? Enfin ces Français si long-temps célèbres par leur généreuse sensibilité, verront-ils toujours sans émotion le meilleur des Rois dans la plus dure captivité ? Qu'ils veuillent..... Et malgré tant d'orages, nous pourrons encore espérer de beaux jours. Le premier devoir du patriotisme est de ne jamais désespérer du salut de l'Etat ; son premier acte doit être, pour un Français, de rendre à son Roi liberté & autorité : brisons ces fers mille fois plus honteux pour la Nation, qu'accablants pour le Monarque, & qu'enfin notre bonheur fasse le sien : nos cœurs doivent-ils s'ouvrir à cette douce espérance ? Les maux sous le poids desquels nous gémissons, sont énormes sans doute ; mais quelles ressources n'offre pas ce vaste Empire, si les bons principes & la saine raison veulent enfin présider à son gouvernement ! Que chacun réfléchisse un instant, qu'il compare notre situation présente avec celle que nous pouvions nous procurer ; & si le passé n'est plus à nous, profitons au moins des leçons qu'il nous donne. Hâtons-nous de proscrire d'indignes Représentants, dont la parjure audace a creusé le précipice sur lequel nous penchons ; ne méconnaissons plus les vues paternelles du Roi ; & rallions-nous à sa Déclaration du 23 Juin ; nous y verrons, avec l'enthousiasme du patriotisme & de la reconnaissance, l'accomplissement de tous les vœux que nous avions formés pour la félicité publique.

(Déclaration du Roi du 23 Juin.) *Le droit qu'a la Nation de consentir l'impôt, d'en fixer la quotité, d'en déterminer la durée ; la publication annuelle des revenus & des dépenses ; la fixation des sommes attribuées à chaque département ; la garantie de la dette publique ; l'anéantissement de tout privilège pécuniaire ; la contribution à l'impôt, proportionnée aux facultés, sans distinction de rang, d'état & de naissance ; le respect dû aux propriétés ; l'abolition du droit de franc fief ; la conversion des charges personnelles, en contributions pécuniaires ; la détermination des emplois & des charges qui conféreront la Noblesse ; l'abolition des lettres de cachet ; la liberté de la presse* (dont on a tant abusé) *conciliée avec le respect dû à la Religion, aux mœurs, & à l'honneur des Citoyens ; des Etats provinciaux dont les membres seront librement élus par les Ordres respectifs ; les affaires de chaque province administrées par une Commission intermédiaire choisie par ces Etats, indépendamment des objets d'administration dont les Assemblées provinciales sont chargées ; l'attribution aux Etats provinciaux de l'administration des hôpitaux, des prisons, du dépôt de mendicité, des enfans trouvés, de l'inspection des dépenses des villes, de la surveillance sur l'entretien des forêts, sur la garde & vente des bois, enfin de tous les objets qui pourront être mieux administrés par les provinces ; le meilleur emploi à faire des domaines du Roi ; le reculement des douanes aux frontières ; la suppression des gabelles & aides ; les moyens de perfectionner les loix civiles & criminelles ; l'enrégistrement sans obstacle ni retardement des loix proposées par la Nation, & sanctionnées par le Roi ; la suppression de la corvée ; l'abolition du droit de*

main-morte ; un nouvel ordre pour les capitaineries qui seront restreintes ; l'allègement du tirage de la milice, concilié avec ce qui est dû à la défense de l'Etat.

Tels sont les droits que la Nation avait réclamé, & dont il ne tient qu'à elle de jouir : mais on dira que dans la conjoncture présente, le renouvellement de ces droits ne suffit pas, pour rétablir le calme & la tranquillité ; qu'il faut déterminer une maniere uniforme de les exercer, & que le déplorable état des finances exige sur-tout un secours très-prompt ; cela n'est que trop vrai ; mais conclura-t-on qu'il faille une nouvelle convocation d'Etats-Généraux ? Je suis bien loin de la conseiller ; car je pense que la rechûte serait mortelle, & elle serait inévitable, si on ne laissait pas un intervalle suffisant, pour donner à l'imagination *Nationale* le temps de se refroidir, & aux idées celui de se redresser. Par la dissolution de *l'Assemblée Nationale*, le gouvernement se trouve donc dans la nécessité d'avoir le vœu & l'influence de la Nation, & dans l'impossibilité de la consulter ; position très-pénible, j'en conviens ; mais comme il ne peut rien y avoir de pire que ce qui est présentement, & que le Royaume touche au moment de se dissoudre, il faut commencer par éviter le mal auquel il n'y aurait plus de remede ; ensuite quant aux moyens, chacun en proposera ; en attendant, voici le mien.

Chaque Assemblée provinciale nommera au scrutin six de ses membres, savoir, un du Clergé, deux de la Noblesse, & trois du Tiers-Etat ; les pays d'Etat nommeront dans la même proportion ; cela donnera à-peu-près le nombre de 200 person-

nes, qui formeront non des Etats-Généraux, & encore moins une *Assemblée Nationale*, mais le conseil extraordinaire du Roi ; Sa Majesté assistera aux séances, ou sera sensée présente ; & ainsi cette Assemblée agira de concert avec son Souverain, pour remédier aux maux de l'Etat.

On ne manquera pas d'objecter que les membres des Assemblées provinciales, dont la moitié a le vice originel d'avoir été nommés par le Roi, n'auront pas de mission *ad hoc* de la part des provinces, dont ils régleront les intérêts ; que d'ailleurs cette forme est inconstitutionnelle, &c. &c. A cela je répondrai qu'un incendie ne comporte pas toutes les précautions qu'on désirerait, & qu'il est plus essentiel de sauver le fond, que de s'occuper autant des formes ; que je crois à l'efficacité du moyen, & que dès-lors j'ai droit de le proposer.

La composition des Assemblées provinciales est généralement bonne, & je compterais infiniment sur le zèle de ces bons Citoyens, dont le premier soin serait de rendre au Roi son autorité, à la police sa vigilance, aux tribunaux leur activité ; la confiance & le crédit se rétabliroient ; on ne répugnerait plus à des sacrifices nécessaires, & dont l'objet de la Nation, ainsi que la tranquillité publique seraient la juste & flatteuse indemnité. Le Capitaliste qui a reçu des intérêts énormes, auroit la justice de convenir que sa contribution volontaire doit être plus forte que celle du cultivateur qui a couru tous les hasards de l'intempérie des saisons, des vicissitudes du commerce, & qui en payant annuellement l'Etat, n'a reçu, pour prix de son zèle & de son dévouement, que l'ordre de payer davantage :

c'eſt alors que le patriotiſme ferait des offrandes utiles, ſi différentes de ces dons parcimonieux, qui d'ailleurs ne produiſent aucun bien, parce que tout eſt englouti par le gouffre qu'a creuſé le déſordre.

En rendant les compagnies aux Capitaines, en choiſiſſant les Colonels dans chaque Régiment, parmi les Officiers diſtingués, par leurs talens, & murs par l'expérience, le Militaire verrait renaître ces beaux jours, où celui qui commandait cent hommes en étoit auſſi le père; où le Colonel n'était que le chef d'une grande famille, qui tenait plus à l'honneur qu'à la vie.

Mais on conçoit que le premier beſoin qu'éprouveroit l'Aſſemblée que je propoſe, ſerait de ne pas voir dans ſon ſein ces Miniſtres auteurs de nos maux, qui par l'hypocriſie de la pupillarité, égarerent la bonté du Roi le 27 Déc. La même proſcription envelopperait, ſans doute, ceux qui mettant à profit l'eſprit de révolte & d'inſurrection qu'a provoqué *l'Aſſemblée Nationale*, ont uſurpé de vive force une place dans le miniſtere; je ne dis pas qu'il faille s'en venger; c'eſt un beſoin que ne ſent pas l'ame honnête; mais qu'ils fuyent loin de nous, & qu'un bon choix dans leurs ſucceſſeurs faſſe oublier que ces hommes pervers ont exiſté!

J'ai fait le tableau des maux qui déſolent la France; j'en ait développé la cauſe & les motifs; je ne ſuis peut-être pas aſſez heureux, pour avoir indiqué un remède qui plaiſe au plus grand nombre; mais il a fallu prendre conſeil de la néceſſité; & ſi cet ouvrage ſuggère quelques réflexions utiles à mes compatriotes, ils verront qu'elle

eſt impérieuſe, & que le choix des moyens eſt très-limité.

Les Journaliſtes & tous ceux qui gagnent au déſordre, ne manqueront pas de dénoncer cet écrit comme une nouvelle tentative de *l'ariſtocratie contre la révolution* ; je m'y ſuis attendu, & ne ſuis pas effrayé de l'inculpation. Si je n'ai pas tout dit, au moins je n'ai rien outré ; je prends à témoins tous ceux qui ne ſont pas auteurs ou complices de nos malheurs ; & je les prie de me confondre, ſi j'ai dit un ſeul mot qui ne ſoit de la plus exacte vérité : en révélant aux Provinces ce qu'on leur cache avec tant de ſoin, j'ai acquitté envers ma patrie une dette que je regardais comme ſacrée ; & ſi malgré tout, elle perſiſte dans ſon aveuglement, au moins ne mériterai-je de ſa part aucun reproche fondé.

693